Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260521-DEL20250521060-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2026

Le vingt et un mai deux mille vingt-six à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **douze**, suite de la convocation faite le **13 mai 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE TROUHER Erwan, GUILLEMOT Marianne, LEGRAND Benoît, MAUGRAIN Agnès, TAYLOR Martin Peter, JOBIN Nadine, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, CHESNAY Cédric et CLÉQUIN Cindy.

Étaient absents excusés : Ms ROBIN Evelyne, LE GAL Nathalie et LE BADEZET Cédrick,
Mme ROBIN Evelyne donne pouvoir à Mr LEGRAND Benoît,
Mme LE GAL Nathalie donne pouvoir à Mr LE SAEC Sébastien,
Mr LE BADEZET Cédrick donne pouvoir à Mme GUILLEMOT Marianne,

Secrétaire de séance : GUILLEMOT Marianne

Délibération n° 60 – 21 05 2026

VALIDATION DEVIS DÉBOUCHAGE DES REGARDS D'EAU PLUVIALE AVANT TRAVAUX DE VOIRIE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant la nécessité de réaliser des travaux de voirie sur les voies communales ;
Considérant qu'il est indispensable, préalablement à ces travaux, de procéder au débouchage et nettoyage des regards d'eaux pluviales afin d'assurer le bon écoulement des eaux et la pérennité des aménagements ;
Vu le devis présenté par l'entreprise LE ROUZIC TP en date du 04/05/2026 pour le lieu-dit de Locmeltro.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstentions,

- **VALIDE** le **devis de l'entreprise Le Rouzic TP** pour la réalisation des travaux de **débouchage et nettoyage du regard d'eaux pluviales** situé à Locmeltro, pour un montant du devis s'élève à : 300.00 €HT soit 360.00 €TTC
- **AUTORISE** Madame la maire signer le devis correspondant, à engager les travaux nécessaires et signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

MAIRIE DE GUERN * 56-MORBIHAN *

La secrétaire de séance,
GUILLEMOT Marianne